

COMMUNE D'ORSAY

ARRETE N° 23-322

Régie de recettes auprès de la police municipale : parking carte ville. Cessation de fonctions du régisseur titulaire Madame Marie-Ange PIEDALLU et des suppléants Messieurs Johan HAJNRIH et Arnaud DUPONT – Régie référencée : RR 03240

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu la décision n° 11-165 du 31 août 2011 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale dénommée régie parking « carte ville »,

Vu l'arrêté n° 19-205 du 18/12/2019 nommant Madame Marie-Ange PIEDALLU régisseur titulaire,

Vu l'arrêté n° 22-459 du 16/12/2022 nommant Messieurs Johan HAJNRIH et Arnaud DUPONT suppléants,

Considérant le départ de la collectivité de Madame Marie-Ange PIEDALLU,

Arrête :

Article 1 - A compter du 15 septembre 2023, Madame Marie-Ange PIEDALLU cesse d'exercer les fonctions de régisseur titulaire de la régie de recettes visée ci-dessus,

Article 2 - A cette même date, Messieurs Johan HAJNRIH et Arnaud DUPONT cessent d'exercer les fonctions de mandataires de ladite régie.

Article 3 - Le Maire et le comptable public assignataire d'Orsay sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Fait à Orsay,

22 SEPT 2023

Par délégation du Conseil municipal

David ROS
Maire d'Orsay



*Certific exécution compte tenu
de la publication*

Non soumis au contrôle de légalité

22 SEPT 2023